

AAPPMA DES HAUTS-DE-SEINE ET DE L'OUEST PARISIEN

“MOTION DU 6 MARS 2010”

Les pêcheurs des Hauts-de-Seine et de Paris Ouest réunis en Assemblée Générale Ordinaire de leur AAPPMA 92 et 75 Ouest à la Maison de la Pêche et de la Nature de Levallois - 22 allée Claude Monet - 92300 - LEVALLOIS le Samedi 6 Mars 2010 à 15 heures.

Considérant :

- 1°: TARIF À 2 VITESSES :

Très étonnant.. alors que l'EHGO prône la cotisation à prix unique pour toutes les AAPPMA des fédérations adhérentes :

-en 2009, le prix de la vignette EHGO était de 18 €.

-en 2010, **un tarif à 16 €** pour ceux qui prennent la carte interfédérale comprenant la cotisation statutaire + la CPMA + la cotisation EHGO :

“un mélange de genre pas très catholique”

- un **deuxième tarif à 25 €** pour ceux qui prennent la vignette dans un 2ème temps soit plus de 9 € (59,04 Frs)

En ces temps de crise, beaucoup de pêcheurs de conditions modestes prenaient le timbre EHGO un peu plus tard, aux beaux jours, ce qui morcelait le prix de la carte de pêche.

Le système ancien était plus juste et apprécié. Tout cela s'apparente à de la **vente forcée**

2°: L'ARNAQUE INTERNET :

le 11 février 2010, nous apprenons par une circulaire fédérale que les cartes de pêche seront bientôt disponibles sur le site “*www.carte-de-peche-ehgo.fr*” pour toutes les fédérations de l'EHGO alors que le Président fédéral nous avait assuré qu'il n'avait pas donné son accord à l'EHGO pour 2010.

Sans discussions ou informations préalables, il revient sur sa décision et impose le système sans explications aux AAPPMA.

Le 19 Février, Monsieur Arnaud PAQUET de la Sté POLYTECH, prestataire de services Internet pour le compte de l'EHGO, contacte directement la Maison de la Pêche et de la

Nature de Levallois pour la démarcher!!!

Devant la "levée de boucliers" des AAPPMA, la fédération propose une réunion au siège de la Fédération le Samedi 27 Février 2010 à 10 h 30 où nous apprenons que 2 représentants de la FPPMA désignés pour participer à l'A.G. de l'EHGO ont voté cette mesure sans en rendre compte aux AAPPMA.

Bel exemple de communication qui en dit long sur le sérieux de la gestion fédérale et son attitude à communiquer vers les AAPPMA.

Le 23 Février 2010 nous recevons un mail qui lève un petit coin de voile sans répondre de loin à nos questions.

Ils s'avèrent que seules 2 AAPPMA sont volontaires pour appliquer ces mesures avec, bien sûr, pas mal de réserves...

Cette arnaque ne vise qu'un seul but: créer un fichier commercial pour la vente en direct de cartes de pêche et de plus entre les mains d'une société commerciale pour qui l'intérêt est évident :

La vente d'espaces publicitaires sur le dos des pêcheurs, des détaillants d'articles de pêche locaux, qui sont nos principaux dépositaires de cartes de pêche et des AAPPMA.

Que cherchent l'EHGO et la FNPF ???

La disparition des AAPPMA.... Il n'y a déjà plus de gardes-pêche dans les Fédérations, plus de matériels, encore moins de communication vers les AAPPMA.

A la Fédération départementale des AAPPMA, il n'y a que des ordinateurs pour "gérer" la Manne providentielle en provenance de la FNPF; il paraît que le principal c'est de se justifier...! Il va bien falloir que la cour des comptes s'intéresse à tout ça... et nous nous y emploierons s'il le faut.

On nous parle de répartitions vers les Fédérations.... sur quels critères? tout cela est la porte ouverte à toutes les "magouilles" et ne tient pas la route.

Que restera-t-il aux AAPPMA?

Nous n'avons pas attendu l'EHGO, ni la FNPF pour nous informatiser et mettre en place des sites Internet performants dans nos AAPPMA; nous ne voulons pas mettre en péril tout le travail accompli par nos "vrais bénévoles" qui se dévouent sans compter avec les seuls deniers de nos modestes cotisations pour assurer la gestion et l'entretien de nos lots de pêche, faire marcher nos écoles de pêche, assurer la défense et la promotion de notre loisir, repeupler et défendre nos parcours contre les pollueurs.

La technocratie et le centralisme que nous avons combattus depuis plus de 30 ans dans nos instances halieutiques est en train de tuer la pêche associative française.

Les conditions de mises à disposition de kits informatiques dans les AAPPMA par la FNPF sont révélatrices de cet esprit :

- transmission de fichiers des pêcheurs à la Fédération (encore...)
- transmission du livre comptable des AAPPMA etc..etc..

Tout cela s'appelle ni plus ni moins que de ...**l'INQUISITION**...

Nos dirigeants semblent venir d'un autre siècle à moins que ce ne soit d'une autre planète.. C'est une véritable atteinte à la liberté d'association, le dictât organisé, sans communication verticale ni transversale, mieux c'est une véritable insulte pour les 4020 AAPPMA françaises et tous leurs vrais bénévoles qui œuvrent sans relâche sur le terrain.

Après cette expérience, n'en doutons pas que dans une proche échéance, ce sera le "PERMIS NATIONAL" au prix imposé avec une modeste répartition de la cotisation statutaire vers les AAPPMA... si elles existent encore!!!

Sur quels critères se fera la répartition?

Très certainement et arbitrairement sur celles d'une poignée d'incompétents qui favoriseront les AAPPMA qui suivent à la lettre les ordres de ces "petits chefs" dans un but purement électoraliste pour se maintenir en place à tout prix...

Fini la concurrence loyale, l'émulation sur le terrain associatif pour une pêche meilleure; le pêcheur deviendra un oiseau à "plumer" qui paiera l'impôt pour le droit de traîner sa canne à pêche au bord de rivières qui n'en porteront plus que le nom, vides de toute vie et polluées.

Il ne restera plus que des parcours privés qui, eux, ont une logique économique implacable qui les conduit à gérer correctement leur patrimoine sous peine de sanctions irréversibles et le pauvre domaine public qui, lorsqu'il sera atteint par les nuisances et les pollutions se retrouvera classé en réserve, pour ne pas dire en sanctuaire, interdit à ces "affreux pêcheurs" qui dénoncent les outrages et les abus sur nos rivières.

Est-ce cela que nous voulons pour l'avenir de la pêche française et nos rivières?

Non, alors réagissons. La France est un pays démocratique peuplé de citoyens libres et responsables, aussi bien sur le plan écologique que civique.

Au pays du *Grenelle de l'Environnement et du développement durable*, montrons qu'il existe une catégorie de citoyens responsables : "Les Pêcheurs Français".

En conséquences :

Nous demandons que l'EHGO :

- applique un tarif unique pour la vignette EHGO,
- que la vignette EHGO soit dissociée de la carte de pêche,
- que soit mis fin à la vente en direct par l'EHGO sur INTERNET
- que nos dirigeants nationaux, fédéraux et de l'EHGO aient un peu plus de respect pour les élus associatifs des AAPPMA
- qu'ils communiquent effectivement vers le terrain où se trouvent les bénévoles actifs de base
- qu'ils rectifient ces pratiques ou dérives d'un autre temps..

A DÉFAUT ;

Nous saisisons :

- les autorités compétentes, la CNIL et, s'il le faut, la justice...

A Levallois le 6 Mars 2010

**Pour l'AAPPMA, le Président
Edouard ARMIRAIL**